



Les lieux publics syriens bientôt non fumeurs

Rubrique : actualités - Date : lundi 12 octobre 2009

Le président syrien a promulgué un décret interdisant de fumer dans les lieux publics.

Le texte interdit de fumer et de vendre le tabac sous toutes ses formes dans les cafés, restaurants et boîtes de nuit, ainsi que dans les écoles, les universités, les hôpitaux, les transports publics, les cinémas, les théâtres et les musées indique l'AFP.

Il sera également interdit de fumer dans les réunions officielles. Quelques lieux pourront mettre à disposition des espaces fumeurs.

Déjà en mars 2008, le ministère syrien de l'Administration locale et de l'Environnement avait publié une circulaire interdisant la vente de tabac aux moins de 19 ans.